

Cahier de recommandations

Église adventiste du septième jour

Woluwe-Saint-Lambert



Siège social : rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles
Accès public : place Saint-Jean, 1 - 1000 Bruxelles • Contact Center : 02 515 19 19
Numéro d'entreprise : 0416 539 873 • RPM : Bruxelles • IBAN : BE81 8778 0287 0124 Tél
: 02 515 02 65 • esenca@solidaris.be • www.esenca.be



Avec le soutien de :



2

Eglise adventiste du septième jour- Expertise 2022

Bâtiment : Église adventiste du septième jour

Fonction : Lieu de culte

Adresse : Avenue des Iles d'Or 15, 1200 Woluwe-Saint-Lambert

Date de l'audit : 09/12/2022

Date d'envoi du rapport : 19/12/2022

Personne de contact :

Nom, prénom : Christian Sabot

E-mail : christian.sabot@adventist.be

GSM : +32 (0)495.23.59.93

Expert accessibilité :

Christine BOURDEAUDUCQ , conseillère en accessibilité

E-mail : christine.bourdeauducq@solidaris.be

Téléphone : 02/515.06.07

Jeanne GUICHARDON, chargée de projet en accessibilité

E-mail : jeanne.guichardon@solidaris.be

Téléphone : 02/515.06.07

Handyaccessible vous propose une méthodologie basée sur une grille d'évaluation de l'accessibilité complète et facile d'utilisation. La philosophie étant de permettre une prise en compte de chacun des 5 maillons de la chaîne de déplacement. Cette chaîne de déplacement a été définie par les initiales SECUE.

S STATIONNER Je dois pouvoir me rendre vers l'établissement, le repérer et y trouver un emplacement de parking.

E ENTRER Je dois pouvoir repérer et rejoindre l'entrée et entrer dans le bâtiment **C**

CIRCULER Je dois pouvoir circuler à l'intérieur du bâtiment.

U UTILISER Je dois pouvoir utiliser toutes les fonctions du bâtiment. **E**

EVACUER Je dois pouvoir sortir sans danger du bâtiment.



Grâce à cette méthodologie, l'analyse de la chaîne de déplacement est organisée pour envisager l'accessibilité d'un bâtiment dans sa totalité et ainsi assurer au concepteur que :

L'ensemble des besoins des personnes à mobilité réduite sont correctement pris en compte.

L'ensemble des aménagements à réaliser sont cohérents entre eux.

Les recommandations formulées sont illustrées avec des photos de la situation actuelle, avec des photographies ou croquis de bonne pratique et des plans illustrant des propositions de réaménagement. Vous retrouverez tous les plans en annexe dans le dossier joint à l'envoi du rapport.

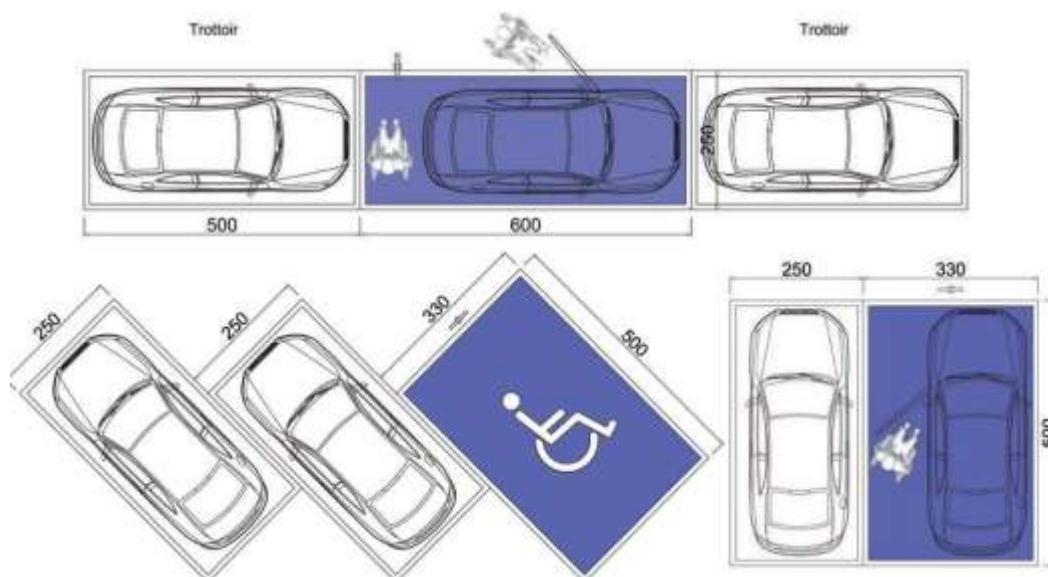
Concernant le statut du bâtiment et son inscription à l'inventaire du patrimoine architectural, je vous conseille de prendre contact avec la commune qui saura vous informer des restrictions s'appliquant sur le bâtiment.

Stationner

Actuellement il existe des places de stationnement à l'arrière du bâtiment. La voie d'accès au bâtiment jusqu'aux places de stationnement est dans un revêtement de sol irrégulier. L'accès est utilisé pour les travaux de gros œuvre. Lors de la remise en état de l'accès, vous pourrez envisager un revêtement de sol le plus régulier possible. Un revêtement en dolomite serait envisageable.

La cheminement devra être idéalement de 150cm, ou 120cm ponctuellement, hors chemin d'accès automobile. Une aire de rotation de 150cm ou minimum 120cm sera à prévoir à chaque changement de direction.

Afin d'aménager au plus près de l'entrée de la porte du niveau -1, vous devrez respecter les dimensions suivantes (330cm*500cm).



La place devra être signalée verticalement par un panneau et le revêtement de sol doit être régulier, stable et plane.

La place à proximité de la porte au niveau -1 est à plus de 100m de l'entrée principale. Une autre place à proximité directe de l'entrée pourrait également envisagée pour réduire le cheminement à parcourir.



Proposition d'emplacement PMR

Entrer

Au niveau 0 : Pour entrer dans le bâtiment, il est nécessaire d'entrer par un escalier de 6 marches (hauteur variant de 18 à 15cm).

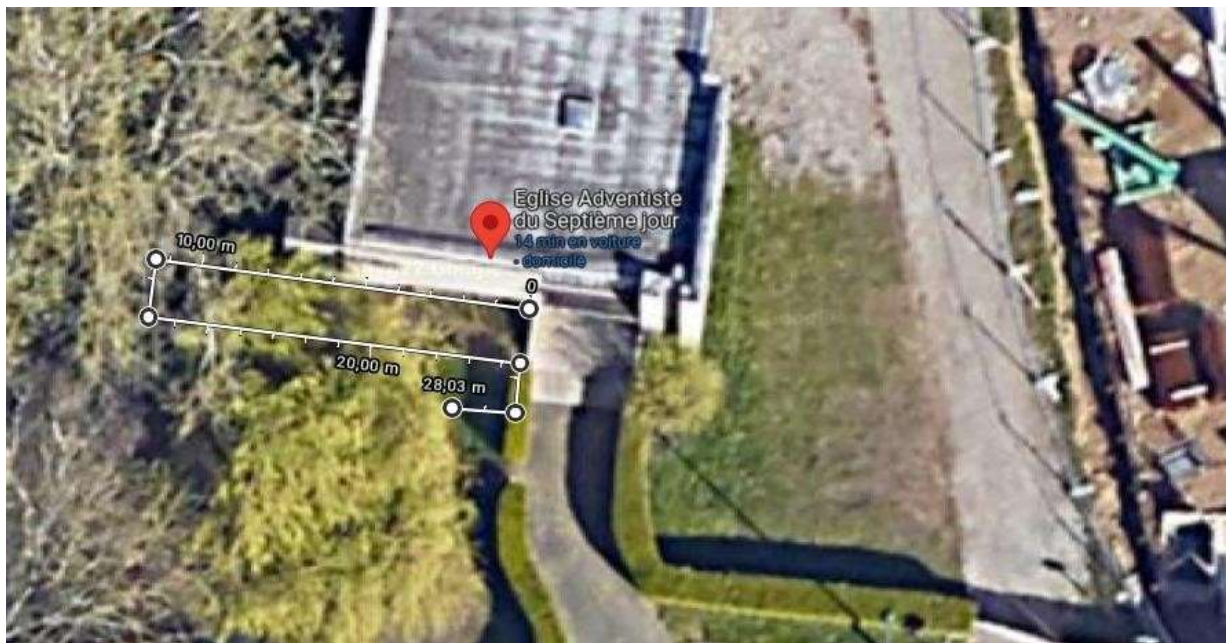


Pour compenser cette montée d'escalier, il est possible d'envisager deux options : une rampe ou une plateforme élévatrice.

La rampe

Pour ce qui est de la rampe, cette option présente des avantages, c'est un aménagement durable dans le temps qui ne demande pas de maintenance, contrairement à la plateforme élévatrice.

Cependant, la hauteur totale à compenser est de 102cm et un ressaut de 5cm. La hauteur totale à compenser est d'environ 107cm. Pour compenser une telle hauteur, il est nécessaire de prévoir une longueur de rampe d'environ 21.5m, soit 2 longueurs de 10m avec des pentes de 5% et une dernière pente de 1.50m., et 2 paliers intermédiaires (1.50*1.50) L'emprise au sol d'une telle rampe serait considérable (voir projection ci-dessous et exemple de réalisation).



Exemple de rampe

Au vu de l'aménagement extérieur du bâtiment, la réalisation d'une telle rampe demande un grand espace libre.

La plateforme élévatrice

Pour l'entrée principale, une solution qui prendra moins d'espace est l'installation d'une plateforme élévatrice. Il existe différents modèles : soit le monte escalier, soit la plateforme élévatrice (petit ascenseur).



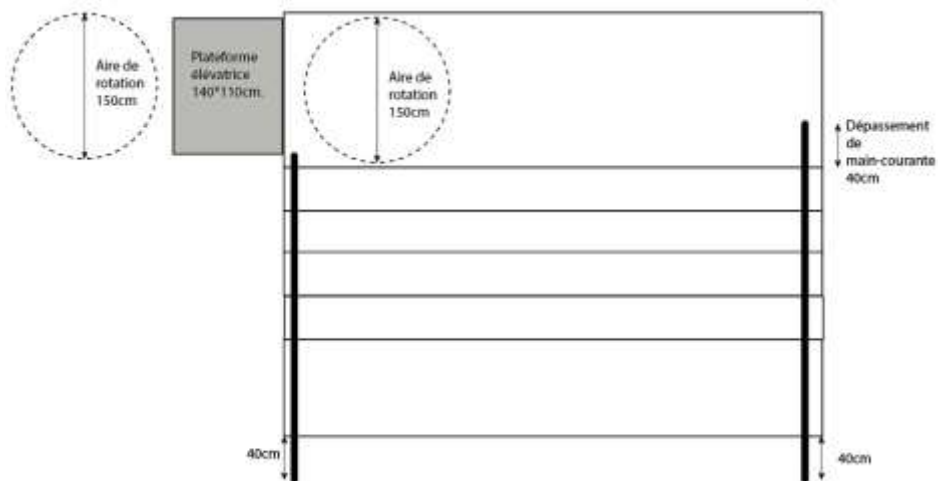
Plateforme « monte-marche »



Plateforme ascenseur

Pour les deux possibilités, nous vous recommandons d'aménager un palier de 1.50m*1.50m en haut de la volée de marche. Ce palier permettra à la personne de manœuvrer pour se positionner devant la porte.

Une aire de rotation doit être présente en face de la plateforme élévatrice, la personne ne pourra pas manœuvrer dans la plateforme.



L'accès à la plateforme

Un accès à la plateforme doit également être aménagé avec un cheminement en stabilisé, arrivant à une aire de rotation de 1.50m.

Le cheminement ne devra pas avoir un dévers de plus de 2%. Le cheminement devra être le plus plane possible. Le cheminement doit avoir une largeur de 150cm.

Les caractéristiques de la plateforme

La plateforme doit être de dimension 110cm*140cm. Vous devrez également définir une procédure d'utilisation de la plateforme.

La personne devra-t-elle faire appel à du personnel pour que la personne lui ouvre la plateforme ? Si tel est le cas, il faudra envisager d'indiquer sur la plateforme le numéro de téléphone, ou le contact de référence afin que la personne puisse se signaler dès son arrivée.

Une plateforme de type ascenseur pourrait également servir aux personnes se déplaçant avec un déambulateur, marchant difficilement ou avec une poussette. Une plateforme monte escalier est moins sécurisant pour les publics marchant difficilement ou avec poussette.

Sécurisation des escaliers

Comme discuté durant l'expertise, nous vous conseillons d'installer une main-courante afin de sécuriser l'escalier.

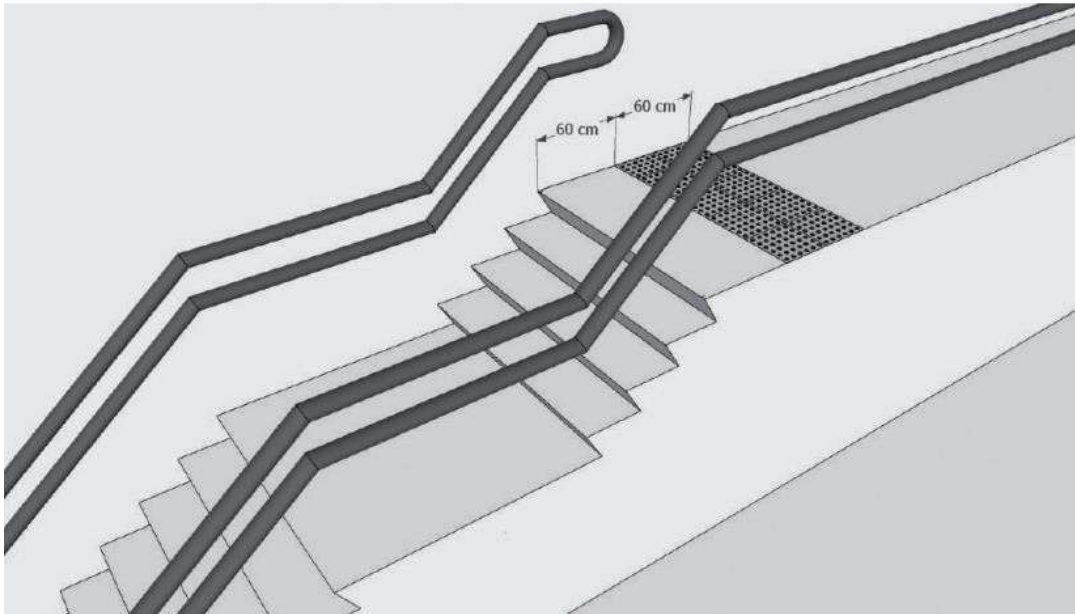
Caractéristique de la main-courante :

- La main-courante doit être bien fixée et stable.
- Nous recommandons la mise en place de main-courante double, à des hauteurs de 75cm et 90cm du sol .
- La main-courante devra dépasser de 40cm à l'extrémité des escaliers.

Au niveau -1 : il est possible de rentrer par une porte avec un ressaut de 5cm. Ce ressaut peut être comblé par un plan incliné.

Afin de rendre l'aménagement de l'escalier accessible aux personnes malvoyantes et aveugles, vous devez envisager une sécurisation au sommet des marches par le moyen de dalles podotactiles (en relief).

Les dalles podotactiles doivent être positionnées sur la totalité de la longueur de l'escalier à 60cm du nez de marche sur une largeur de 60cm.



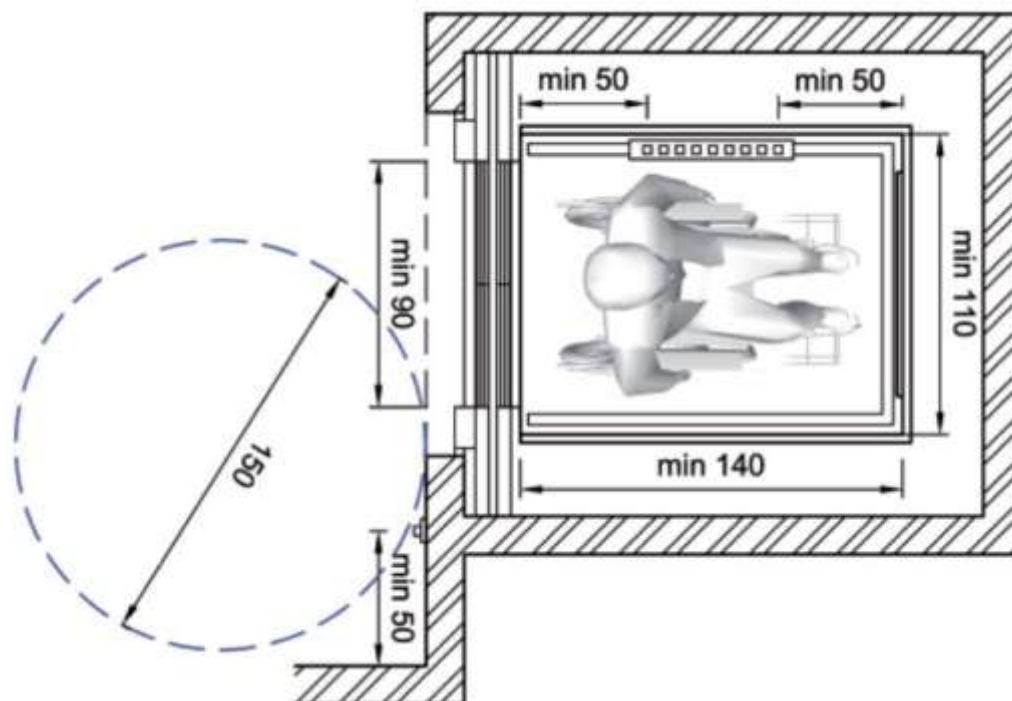
Circuler

La circulation dans les différents niveaux de l'église se fait de plain-pied. La circulation vers le niveau 0 sera rendue possible par une plateforme élévatrice et le niveau -1 est accessible de plain-pied.

Le niveau +1 n'est pas rendu accessible envisager la mise en place d'un ascenseur représente un coût considérable pour les propriétaires du bâtiment. Cependant ce serait la solution idéale pour rendre accessible tous les niveaux du bâtiment.

Pour votre bonne information, voici les prérequis pour avoir un ascenseur accessible :

- Cabine de 110 x 140 cm au minimum
- Porte d'ascenseur : min. 90 cm de large, coulissant et automatique, bords sensibles au contact.
- Aire de rotation devant l'ascenseur de 150 cm de diamètre
- Tout bouton à min. 50 cm d'un angle rentrant.
- Main-courante sur les 3 côtés
- À partir de 11 étages : un siège rabattable
- Système d'appel d'urgence avec message visuel
- Synthèse vocale
- Traduction en braille
- Miroir face à la porte
- Boutons conformes



Cette solution n'apparaissait pas comme la plus aisée à mettre en œuvre, c'est pourquoi dans la suite du rapport nous nous concentrons sur l'aménagement de la toilette au rez-de-chaussée (accessible de plain-pied) ou d'un local au niveau 0 (accessible par l'entrée principale). L'aménagement de la toilette au niveau 1 n'est pas envisagé.

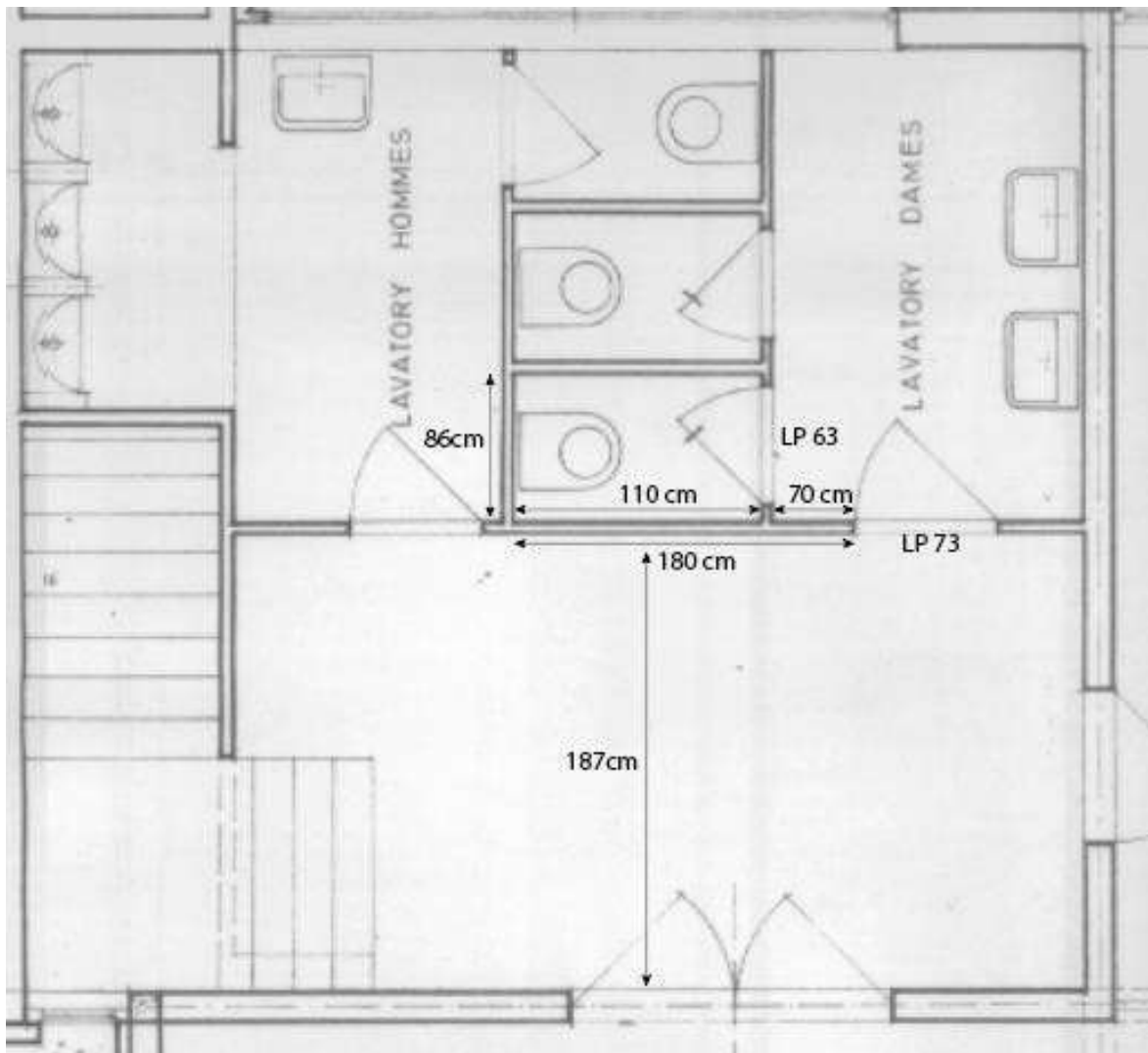
Utiliser

Pour aménager les toilettes afin de les rendre accessibles, il y a plusieurs possibilités :

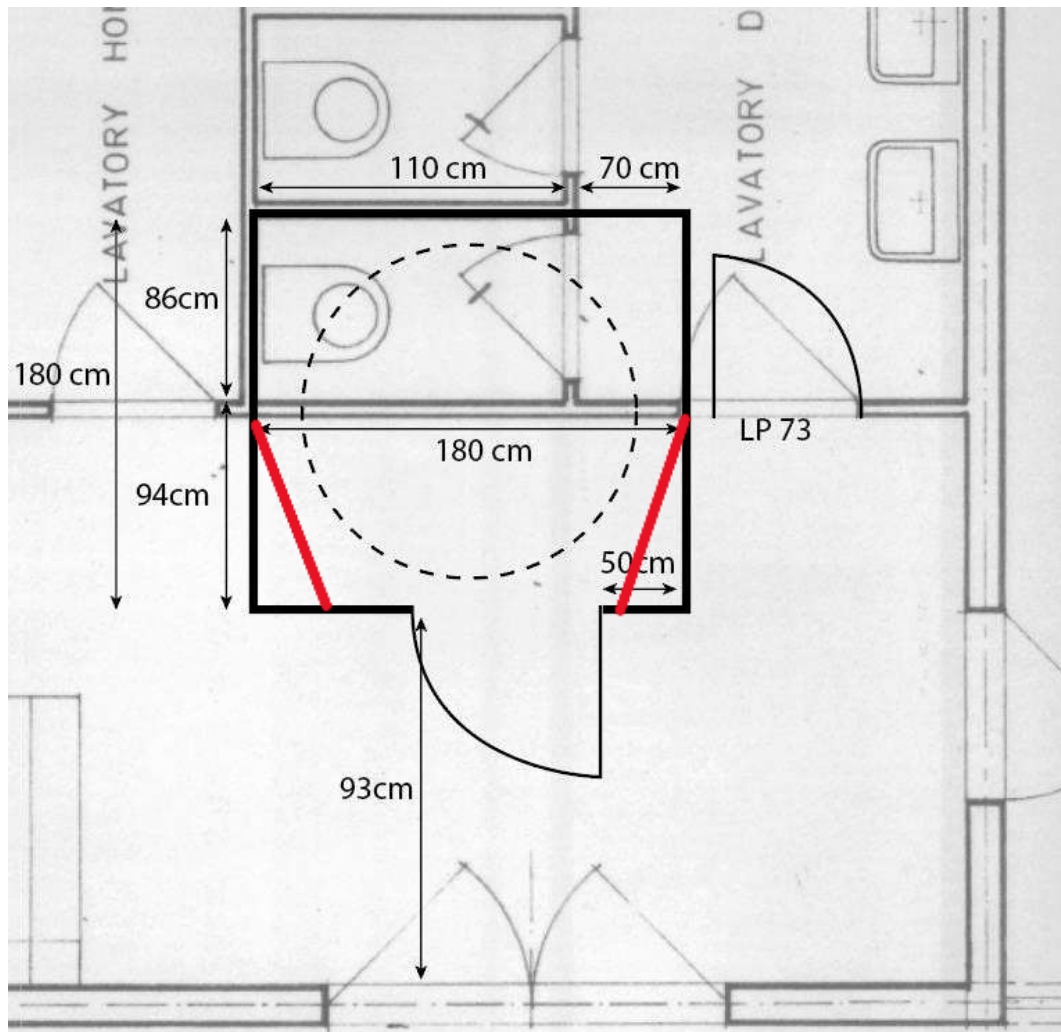
- Rendre accessibles les toilettes au niveau -1
- Créer un nouveau local de toilette au niveau 0
- Aménager le local au niveau +1 (cette option induit l'installation d'un ascenseur pour rejoindre le +1, ce n'est donc pas la solution la plus aisée à mettre en place).

La mise en accessibilité des toilettes au niveau -1

Vous trouverez ci-après une proposition de plan d'une toilette PMR permettant de maintenir une toilette (homme et femme) dans les toilettes existantes.



Situation initiale



Proposition d'aménagement

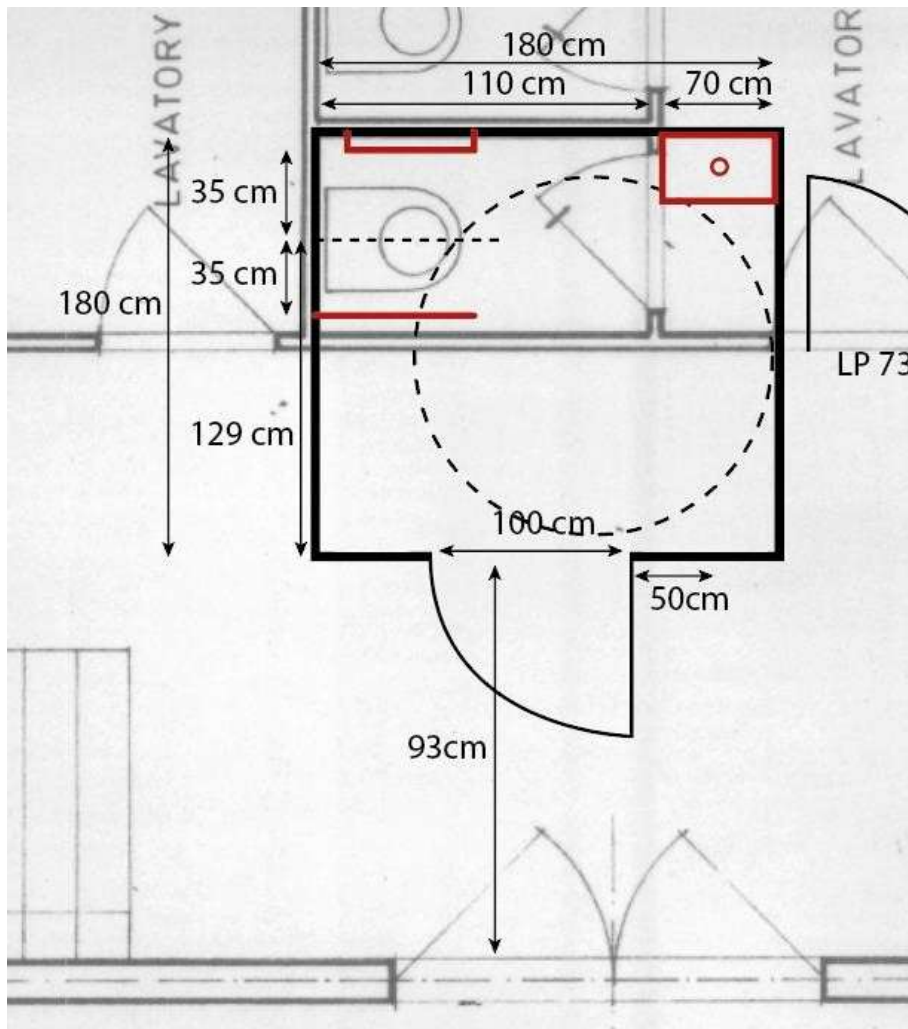
Les équipements à installer dans la toilette

À titre d'information, je vous joins les informations pour mettre en place les équipements requis dans les toilettes adaptées.

Selon le RRU, les dimensions minimales d'un local pour une toilette adaptée, l'on compte : 1.50x1.50 avec une aire de rotation de 1.50. Dans votre cas nous avons envisagé un local plus grand, car la personne est en situation de polyhandicap avec un fauteuil électrique, volumineux.

Cependant selon les critères d'usage et la réalité du terrain, le guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible, revendiquent des dimensions plus adaptées à l'usage :

- Dimensions de la pièce : min. 220 x 220 cm
- Ouverture de la porte : vers l'extérieur du local
- Porte : largeur de baie gros-œuvre de min. 100 cm
- De part et d'autre de la porte : min. 50 cm de distance latérale libre dans le prolongement de la poignée
- Aires de rotation de min. 150 cm de diamètre et situés : - de part et d'autre de la porte - devant équipement(s) et aire(s) de transfert



Cependant attention, cette proposition ne permet pas d'avoir une aire de rotation devant la porte. Il faudrait donc supprimer les doubles portes et agrandir le couloir pour obtenir une zone de 1.5m devant le local, hors débattement de porte.



Lisse à installer sur la porte



Installation des barres d'appui et dispositif porte-papier

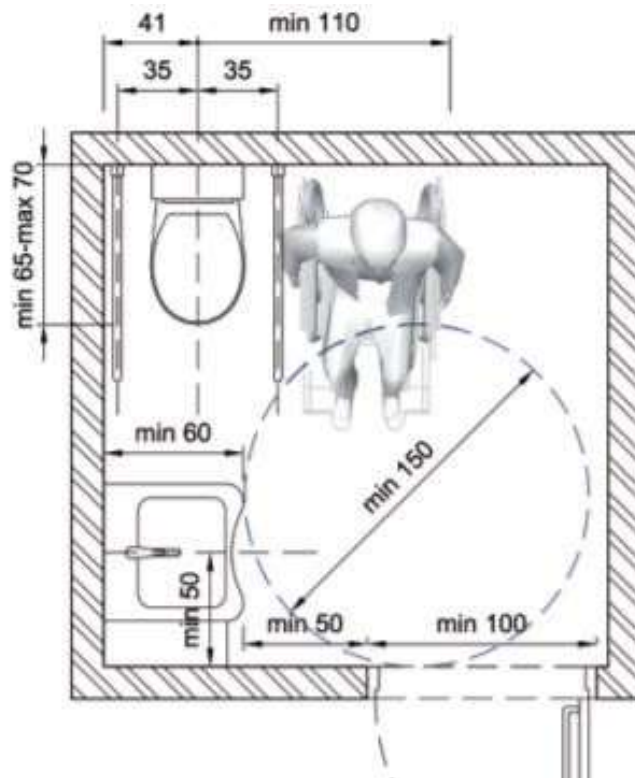
Vous pourriez également envisager d'installer un lave-mains, car la personne n'aura pas aisément accès au lavabo dans les toilettes hommes ou femmes en raison des libres passages de portes trop étroits. Pour le choix de lavabo, voici les recommandations à prendre en compte :

- Lavabo : largeur et profondeur de min. 60 cm
- Hauteur de la tablette supérieure : 85 cm
- Hauteur de la tablette inférieure : 70cm
- Siphon déporté
- Robinetterie utilisable poing fermé

Il faudra également maintenir 50cm libres à proximité de la poignée.



Création d'une toilette adaptée au niveau 0



Aménagement type pour une toilette PMR

Vous trouverez ci-dessus un plan type pour réaliser une toilette adaptée.

Les recommandations sur le matériel et les équipements de cette toilette sont les mêmes que cidessus.

Esenca

Esenca - anciennement ASPH, Association Socialiste de la Personne Handicapée - défend les personnes en situation de handicap et/ou atteintes de maladie grave et invalidante, quels que soient leur âge ou leur appartenance philosophique.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour faire valoir les droits de ces personnes : lobby politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'accompagnement, etc.

Nos missions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie

Nos services

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le 02 515 19 19 du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Le contact center est accessible de 9h30 à 11h00 aux personnes sourdes ou malentendantes habitant en Région wallonne ou bruxelloise. Il suffit de cliquer sur le logo "Relais Signes" du site d'Esenca. Esenca prend en charge le coût de l'interprète. Pour s'assurer de la présence d'un interprète, il peut être utile de vérifier les horaires sur le site de Relais Signes.

Handy droit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handy droit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handy protection

Pour toute personne en situation de handicap ou avec une maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne handicapée.

Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les discriminations relatives au handicap et en assure le suivi : interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc. Esenca est par ailleurs un point d'appui UNIA en ce qui concerne les situations discriminantes « handicap » afin d'introduire un signalement (plainte). Ex : votre compagnie d'assurance vous refuse une couverture, car vous êtes atteint d'une maladie chronique ? Elle vous propose une surprime ? Elle supprime votre police familiale en raison du handicap de votre enfant ou de votre partenaire ? Faites-nous-en part, nous assurerons le relais de votre situation.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les festivals et bâtiments selon les normes « Access-i »
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

Contact

Tél : 02 515 02 65 • www.esenca.be • esenca@solidaris.be



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE